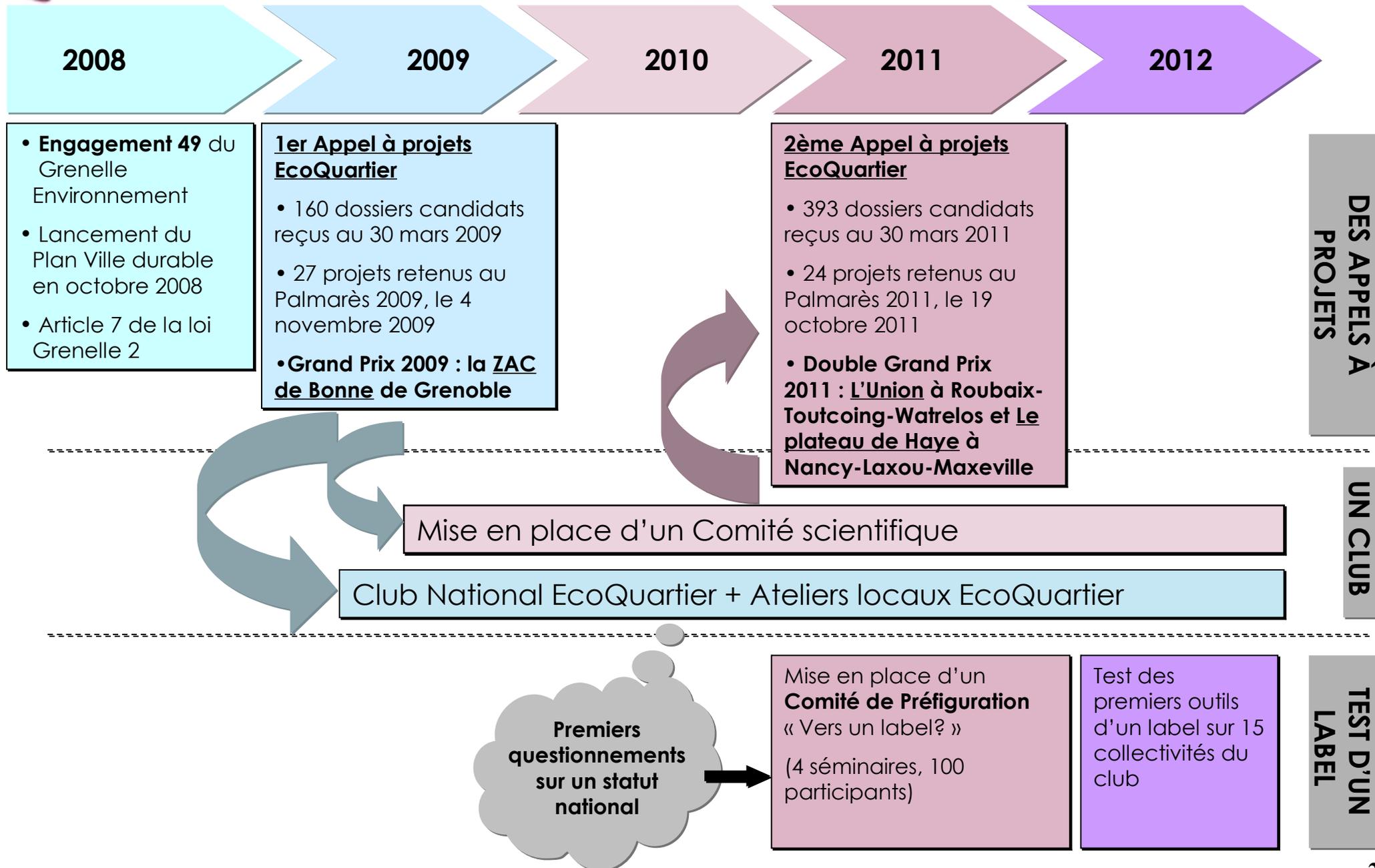


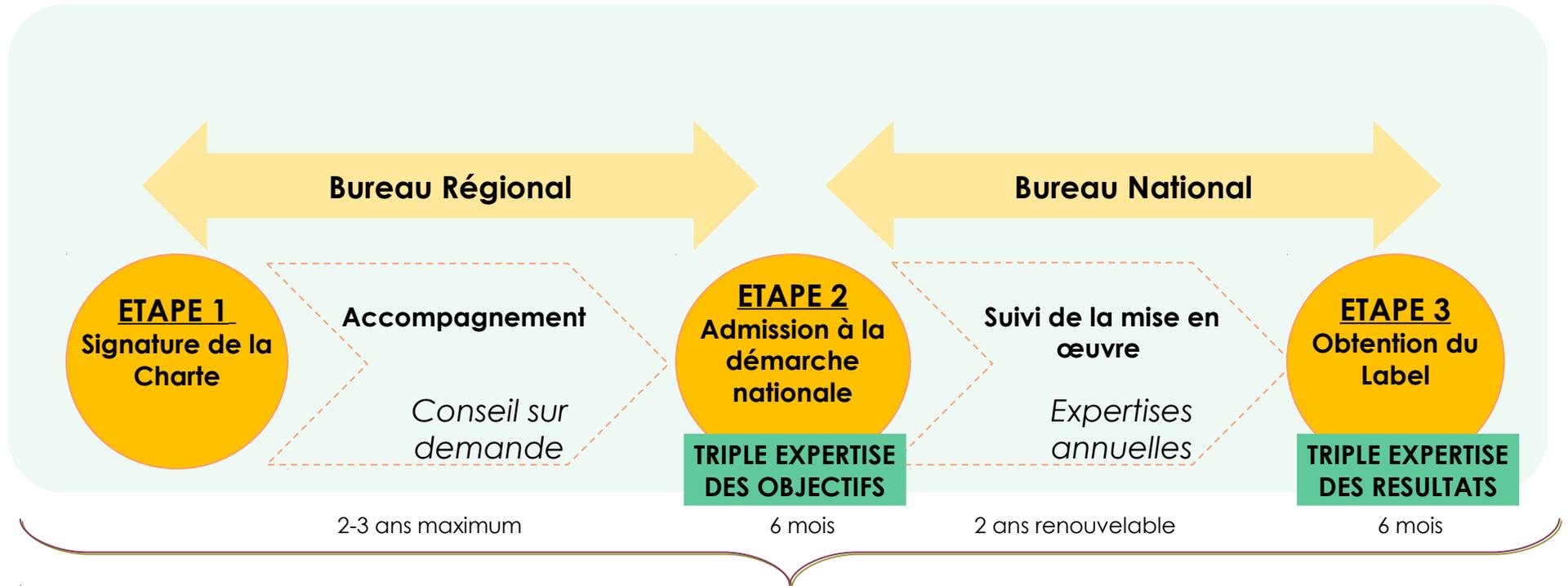
La démarche et le label EcoQuartier



La démarche EcoQuartier entre 2008 et 2012



Processus de labellisation – de la Charte au Label



La Charte Nationale EcoQuartier : 20 engagements

Démarche et processus

1 Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

2 Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie

3 Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement

4 Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception

5 Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues

Cadre de vie et usage

6 Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain

7 Mettre en œuvre les conditions de la mixité sociale et intergénérationnelle, du bien-vivre ensemble et de la solidarité

8 Assurer un cadre de vie sain et sûr

9 Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie

10 Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier

Développement territorial

11 Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

12 Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances

13 Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts

14 Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile

15 Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants

Préservation des ressources

16 Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques

17 Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération

18 Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage

19 Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe

20 Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

Etape en cours : l'évaluation des projets



L'obtention du Label national EcoQuartier n'est pas une fin en soi, et, dans la continuité de l'attribution des premiers labels EcoQuartiers en 2013, le MLEL souhaite mettre en œuvre un suivi de ces quartiers via la mise en place d'une évaluation, et se donner ainsi les moyens de « garantir » la qualité des opérations labellisées.

Les outils de la labellisation :

La charte nationale signale l'ENGAGEMENT POLITIQUE.

La mention « Engagé dans la labellisation » signale la PERTINENCE DES OBJECTIFS en phase chantier en réponse aux 20 engagements de la Grille EcoQuartier

⇒ porte sur la programmation et la conception.

Le Label EcoQuartier signale la MOBILISATION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE en phase livraison aux 20 engagements de la Grille EcoQuartier.

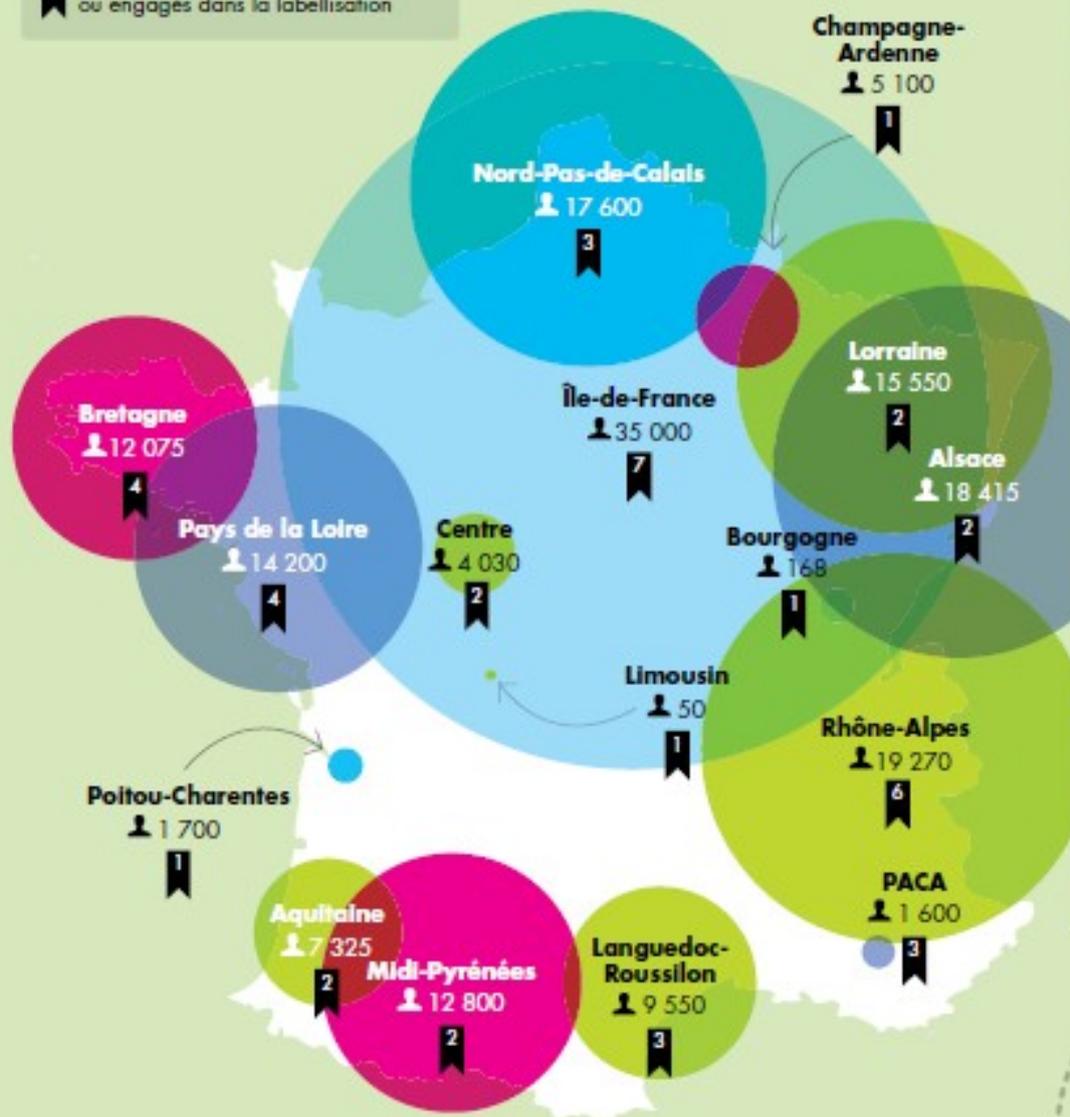
⇒ porte sur la mise en œuvre du projet

Mais il faut désormais suivre les PERFORMANCES REELLES des opérations.

=> Porte sur le fonctionnement du quartier

La première composante de cette méthode nationale d'évaluation a été développée par le CSTB, avec l'appui du CEREMA et de l'ADEME, et concerne les engagements 17, 18 et 19 relatifs à l'énergie, l'eau et les déchets.

-  Nombre d'habitants des ÉcoQuartiers
-  Nombre de projets labellisés ou engagés dans la labellisation



 **104 140**
LOGEMENTS DANS LES ÉCOQUARTIERS À L'HORIZON 2020
 dont 39 % de logements sociaux

 **63**
C'EST LE NOMBRE DE COMMUNES SIGNATAIRES de la charte ÉcoQuartier pour la seule année. En signant cette charte, les acteurs publics (communes, communautés d'agglomération, etc.) entrent dans la première phase de labellisation de leur projet.

 **185 000**
C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES QUI, À TERME, VIVRONT DANS UN ÉCOQUARTIER

EcoQuartier en PACA

Appel à projet 2009 : 6 projets (sur 160 au niveau national) , 1 lauréat

Appel à projet 2011 : 31 projets (sur 393 en national), 3 lauréats

qui représentent 15 000 logements environ dont 6000 logements sociaux

Labellisation 2013 :

- 1 projet labellisé (Forcalquier) (13 en France)
- 2 projets « engagé dans la démarche » (Cannes et Roquebrune Cap Martin) (32 en France)
- 20 collectivités signataires de la charte (plus de 100 en France)

1ère commission régionale PACA : 7 octobre 2014